



Une autre expérience de la formation

Bonjour,
Créez votre compte ou identifiez-vous.

Accueil Toutes les formations Intra Blended-learning Coaching Responsables Formation Infos pratiques Nous connaître

Accueil > Systèmes d'Information > Droit des technologies > Sécurisez vos contrats informatiques

Formation

Sécurisez vos contrats informatiques



N° de réf : PL20



Négociez et rédigez les clauses indispensables pour verrouiller tous vos contrats

Lieu de la formation : Paris

Tarif formation : 1795 € HT (2146.82 € TTC)

Dates :

23-24 septembre 2013 ; 18-19 novembre 2013 ; 20-21 mars 2014 ; 25-26 juin 2014 ; 18-19 novembre 2014

Durée formation : 2 jours (14 heures)

Inscrivez-vous :

En ligne

Bulletin d'inscription

Posez une option :

Pré-réservation

Cette formation en intra

Organisez cette formation dans vos locaux

Contactez notre service intra



Imprimer le programme complet

Partager sur :



Recommander

Inscription pour voir ce que vos amis recommandent.



Imprimer un devis

Objectifs de la formation

- Maîtriser les types de contrats informatiques et leurs spécificités : contrat de licences, d'intégration...
- Obligations CNIL, marchandage... : éviter les sanctions financières et pénales

Le(s) formateur(s)

Sonia HADJALI

Avocate - Cabinet Sonia Hadjali - Avocats

Benoit DE ROQUEFEUIL

Avocat à la Cour - Alain Bensoussan Avocats

Programme de la formation

Jour 1 de la formation :

COMMENT PREPARER SES CONTRATS INFORMATIQUES POUR ANTICIPER LES RISQUES ET PREVENIR LES LITIGES

Définir ses besoins et préparer la négociation

- Anticiper les jalons essentiels en fonction de la nature du projet : spécifique, intégration, externalisation

Comment déterminer les critères de réussite de son projet

- Déterminer les leviers de négociation clés
- Déterminer les documents contractuels et opérationnels associés : étude d'opportunité, appel d'offres, cahier des charges...

Etude : comment définir les dispositions spécifiques liées à l'exécution du contrat

Les participants déterminent, à l'aide d'un plan type d'assurance qualité (PAQ), les points clés pour garantir la qualité de la prestation

LES CLAUSES INCONTOURNABLES POUR VERROUILLER SES CONTRATS

Limiter les risques de mise en cause liés à la gestion des droits d'auteur sur les créations informatiques

- Les infractions au droit d'auteur : la contrefaçon
- La protection et la mise à jour des bases de données

Maîtriser les clauses incontournables des contrats informatiques

- La clause "objet", "conditions financières", "responsabilité", "recette", les garanties et les clauses de pénalités

Connaître les grandes catégories de contrats informatiques et leurs clauses requérant une vigilance toute particulière

- Contrats de réalisation d'un cahier des charges, d'étude, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'audit...

QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE POUR SES CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES - LICENCES, MAINTENANCE, ASP

Les contrats de licences : définir ses droits d'utilisation des logiciels

- Quand devez-vous réaliser les mises à jours de vos logiciels ?
- Comment les licences peuvent-elles être transférées à des tiers ?

Recherchez votre formation

Par mot-clé

Par date

Par lieu

Mot(s)-Clé(s) : (métier, compétence, n° de réf...)

Affiner par thème (optionnel) :

Tous les thèmes

Résultats

Voir toutes les formations

Voir toutes les actualités

Service clients

01 46 29 23 83

Questions fréquentes

Écrivez-nous

Formations complémentaires

Atelier pratique : Techniques de négociation de contrats informatiques

Autres thèmes de formations

Systèmes d'Information

La DSI performante

Pilotage de projets

Consultez les formations se rapportant à :

Contrat informatique

Droit des technologies



Accédez ici à une démonstration gratuite
d'un module e-learning sur les RPS

Le contrat de maintenance et de tierce maintenance applicative (TMA) : comment assurer la pérennité du service

- Comment garantir les accès sources ?
- Définir la réactivité de prise en compte et de traitement

Le contrat ASP : assurer la sécurité du service

- La garantie de bande passante et la stabilité des réseaux

Jour 2 de la formation :**LES PRINCIPAUX PIEGES DES CONTRATS D'INTEGRATION****Garantir la réussite de ses contrats ERP/PGI**

- Définition de l'adéquation fonctionnelle : solutions standards et/ou développements spécifiques ?
- Administrer l'interface et la reprise des données
- Gérer les coûts et les délais : intervention en régie et/ou au forfait

Surmonter la complexité des nouveaux contrats multi-composants

- Comment faire face à la pluralité d'auteurs, éditeurs...
- Assurer la garantie de compatibilité des composants
- Définir les rôles et fonctions des intervenants : la gestion de la gouvernance

LES CONTRATS D'HEBERGEMENT ET/OU D'EXTERNALISATION**Maîtriser les nouveaux schémas contractuels de l'infogérance**

- Les nouveaux contrats d'infogérance
- Les contrats de "facilities management" et de "outsourcing"
- Le risque social : lorsque le projet d'externalisation implique le transfert de salariés
- Les clauses de réversibilité dans le cadre d'une externalisation de son S.I via un P.G.I
- La rupture pour faute : le coût de la réversibilité
- Les SLA

EVITER LES SANCTIONS FINANCIERES ET PENALES LIEES A SES CONTRATS INFORMATIQUES**Sous-traitance - Externalisation - Infogérance : les précautions à prendre pour éviter les sanctions financières et pénales**

- Le recours à des prestataires extérieurs
- Les risques juridiques
- Le prêt de main d'oeuvre
- Le marchandage
- Le travail dissimulé
- La dualité d'employeurs
- La violation du monopole des sociétés d'intérim

Quelles sont les obligations à respecter lors de l'introduction de nouvelles technologies

- Maîtriser l'impact social des projets informatiques pour éviter leur échec
- La procédure d'information et de consultation du comité d'entreprise
- Le délit d'entrave
- Les obligations auprès de la CNIL

Ils ont déjà suivi cette formation

**Laurent L., Responsable informatique,
Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain**
«Des formateurs compétents, beaucoup de cas concrets»

Tiphaine T., Juriste, La Poste
«La formation fait appel à des notions techniques difficiles d'approche et les explications sont très claires»

A qui s'adresse cette formation ?

[Directeur des systèmes d'information](#)
[Responsable achats informatiques](#)
[Directeur administratif et financier](#)
[Juriste](#)
[Chef de projet informatique](#)
[Directeur informatique](#)
[Directeur juridique](#)
[Responsable sécurité informatique,](#)
[Responsable études et méthodes](#)
[Contrôleur de gestion](#)

Pré-requis de la formation

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation